



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

POLITIQUE :	CHÂTIMENTS CORPORELS	CODE : SS-2
--------------------	-----------------------------	--------------------

Origine : Services aux élèves

Autorité : Résolution 87-01-28-8.3

Référence(s) :

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le recours aux châtiments corporels sera aboli dans les écoles qui relèvent de la Commission.

Un code de comportement sera élaboré par chaque direction d'école, après consultation avec le conseil d'école et le comité d'école, lequel code partagera les responsabilités entre les parents, les élèves, les enseignant(e)s et les directions d'école et sera établi pour satisfaire les besoins locaux de chaque école et de sa communauté.